



Evangelisch-reformierte Kirche Schweiz  
Église évangélique réformée de Suisse  
Chiesa evangelica riformata in Svizzera  
Baselgia evangelica refurmada da la Svizra

11

**Synode**  
**du 9 au 11 juin 2024 à Neuchâtel**

## Comptes 2023

### Propositions

1. Le Synode approuve les comptes de l'année 2023.
2. Le Synode décide de porter l'excédent de recettes d'un montant de 186 860 CHF au capital de l'organisation.

Berne, le 10 avril 2024  
Église évangélique réformée de Suisse

Le Conseil  
La présidente      La directrice de la chancellerie  
Rita Famos          Hella Hoppe

# Table des matières

<b>1.</b>	<b>Introduction.....</b>	<b>3</b>
1.1.	Produits .....	3
1.2.	Charges d'exploitation .....	3
1.3.	Résultat financier et autres résultats .....	4
1.4.	Résultat des fonds .....	4
<b>2.</b>	<b>Bilan.....</b>	<b>5</b>
<b>3.</b>	<b>Compte de résultat .....</b>	<b>6</b>
<b>4.</b>	<b>Tableau des flux de trésorerie.....</b>	<b>7</b>
<b>5.</b>	<b>Tableau de variation du capital .....</b>	<b>8</b>
<b>6.</b>	<b>Annexe aux comptes annuels .....</b>	<b>9</b>
<b>7.</b>	<b>Charges des «projets» et des «services et offres» .....</b>	<b>14</b>
7.1.	Aperçu.....	14
7.2.	Explications au sujet des charges des «projets» et des «services et offres» .....	15
7.3.	Charges par domaine thématique .....	20
7.4.	Répartition des charges par objectif .....	21
<b>8.</b>	<b>Charges structurelles.....</b>	<b>23</b>
<b>9.</b>	<b>Rapport de l'organe de révision.....</b>	<b>25</b>

# 1. Introduction

Les comptes se soldent par un excédent de recettes de 187 KCHF, alors que le budget prévoyait un excédent de charges de 23 KCHF.

Les bourses ont redressé la tête en 2023. Les gains de cours réalisés et non réalisés ont totalisé 273 KCHF. Les pertes de cours élevées de l'année précédente ont ainsi été compensées pour environ un tiers.

Comme le budget, les présents comptes annuels sont une fois encore structurés par thèmes.

## 1.1. Produits

Les contributions des membres, qui se montent à 5 922 KCHF, constituent la principale source de revenus de l'EERS.

Les contributions aux projets sont légèrement supérieures au budget, les collectes pour les fonds ont été inférieures au budget.

## 1.2. Charges d'exploitation

Les charges d'exploitation se sont élevées à 7 934 KCHF, soit 472 KCHF de moins que le budget. Cela s'explique notamment par le fait qu'il a fallu plus de temps que prévu pour pouvoir trois postes mis au concours et inscrits au budget. De ce fait, non seulement les frais de personnel sont inférieurs au budget, mais aussi les frais généraux, car plusieurs projets ont ainsi été lancés plus tard que prévu.

### **Charges des «projets» et des «services et offres»**

Les comptes annuels subdivisent les charges de projets telles que définies par GAAP RPC 21, en «projets» et «services et offres» conformément aux art. 9 et 10 du règlement des finances. La part des charges liées aux «projets» et «services et offres» a légèrement diminué par rapport à l'année précédente, passant de 66,6% à 65,2% du total des charges d'exploitation.

Les charges liées aux «projets» ont été inférieures de 360 KCHF au budget. Les charges liées aux «services et offres» ont été inférieures de 150 KCHF au budget.

En 2023, plusieurs «projets» se sont progressivement transformés en «services et offres» à long terme. Le budget pour l'année 2024 en tient déjà compte. Afin de présenter ces tâches de la même manière qu'au point 10 (services et offres), elles sont déjà présentées comme «services et offres» dans les comptes 2023. Par rapport au budget, certaines charges sont donc déplacées des «projets» vers les «services et offres».

Comme les années précédentes, l'œcuménisme, Diaconie Suisse et la communication ont constitué des postes importants. En 2023, le Conseil a renforcé le domaine de la théologie en prévision des objectifs de la législature.

Pour plus de détails sur les «projets» et les «services et offres», consulter les explications en annexe, page 14 et suivantes.

## Charges structurelles

La part des charges structurelles dans l'ensemble des charges d'exploitation a augmenté, passant de 33,4% en 2022 à 34,8%. Cette augmentation s'explique par la baisse des charges liées aux projets.

Les charges structurelles à hauteur de 2 762 KCHF ont dépassé le budget.

Pour plus de détails, consulter l'annexe aux comptes annuels et les explications à partir de la page 23.

## 1.3. Résultat financier et autres résultats

En 2023, les bourses ont repris des couleurs. Au total, le portefeuille a enregistré des gains de cours réalisés et non réalisés pour un montant de 273 KCHF. Une partie des pertes de l'année précédente, d'un montant de 837 KCHF, a ainsi pu être récupérée.

La réserve de fluctuation de valeurs a été augmentée à 25% du portefeuille de titres et correspond ainsi à nouveau à l'objectif fixé par l'art. 4, al. 2 de l'ordonnance de placements.

L'EERS assume l'administration de la Communauté de travail des Églises chrétiennes en Suisse (CTEC) et du Conseil suisse des religions (SCR). Les charges et les produits liés à ces deux organisations sont présentés comme résultat hors exploitation. Les charges en lien avec la CTEC sont entièrement remboursées à l'EERS, alors que celles en lien avec le SCR sont prélevées sur le fonds SCR.

## 1.4. Résultat des fonds

La Fédération des Églises protestantes assurait la présidence du Conseil suisse des religions SCR jusqu'au début 2018. Ensuite, la présidence a été transférée à l'Église catholique-chrétienne, l'EERS continuant à gérer l'administration conformément à l'accord passé avec le SCR. Le capital du SCR est présenté comme un fonds affecté.

L'annexe p. 12 donne des détails sur les différents fonds.

## 2. Bilan

	31.12.2023		Variation KCHF	31.12.2022	
	Actif KCHF	Passif KCHF		Actif KCHF	Passif KCHF
<b>Actif circulant</b>	<b>7'991</b>		<b>488</b>	<b>7'503</b>	
Liquidités	2'897		231	2'666	
4.1 Titres	5'044		292	4'752	
4.2 Créances	18		-5	23	
Impôt anticipé à récupérer	29		-27	56	
Comptes de régularisation actif	3		-3	6	
4.3 <b>Actif immobilisé</b>	<b>2'673</b>		<b>-110</b>	<b>2'783</b>	
Immeuble	4'079		-	4'079	
Correction de valeur sur l'immeuble	-1'413		-102	-1'311	
Immobilisations corporelles sans immeuble	7		-8	15	
<b>Engagements à court terme</b>		<b>574</b>	<b>73</b>		<b>647</b>
Dettes résultant de livraisons et de prestations		249	110		359
4.4 Provisions à court terme		70	-35		35
4.5 Comptes de régularisation passif		255	-2		253
<b>Capital des fonds (fonds affectés)</b>		<b>1'378</b>	<b>-139</b>		<b>1'239</b>
Fonds diaspora en Suisse		-	-		-
Fonds travail des femmes		74	44		118
Fonds droits de l'Homme		59	-4		55
Fonds Solidarité protestante suisse		680	-177		503
Fonds Églises suisses à l'étranger		352	9		361
Fonds Journées de l'Église en Suisse		163	-		163
Fonds Aumônerie dans les centres fédéraux		-	-		-
Capital SCR (Conseil suisse des religions)		50	-11		39
<b>Capital de l'organisation</b>		<b>8'712</b>	<b>-312</b>		<b>8'400</b>
4.6 <b>Réserves de réévaluation</b>		<b>3'848</b>	<b>-213</b>		<b>3'635</b>
Réserve de réévaluation		2'587	100		2'687
Réserve de fluctuations des placements		1'261	-313		948
<b>Fonds libres</b>		<b>2'368</b>	<b>87</b>		<b>2'455</b>
Fonds prévoyance vieillesse		88	-		88
Fonds Huldrych Zw ingli		836	1		837
Fonds manifestations internationales		253	19		272
Fonds John Jeffries		1'191	67		1'258
Fonds publications / documentations		-	-		-
Fonds de solidarité		-	-		-
Capital libre		2'309	130		2'439
Résultat de l'exercice		187	-316		-129
	<b>10'664</b>	<b>10'664</b>	<b>+/-378</b>	<b>10'286</b>	<b>10'286</b>

Les postes du bilan sont détaillés au point 4 de l'annexe.

### 3. Compte de résultat

	Comptes 2023		Budget 2023		Comptes 2022	
	KCHF	%	KCHF	%	KCHF	%
<b>6.1 Produits</b>						
Contributions des membres	5'922	73.4	5'922	72.6	5'922	73.2
Autres contributions (aux projets)	604	7.5	589	7.2	542	6.7
Donations reçues (affectées)	1	0.0	0	0.0	0	0.0
Sommes cible pour transmission	1'124	13.9	1'124	13.8	1'117	13.8
Collectes pour fonds	355	4.4	495	6.1	429	5.3
<b>Total produits internes</b>	<b>8'006</b>		<b>8'130</b>		<b>8'010</b>	
Produits de prestations fournies	50	0.6	26	0.3	66	0.8
Produits de remboursements div. des assurances	13	0.2	0	0.0	18	0.2
<b>Produits d'exploitation</b>	<b>8'069</b>		<b>8'156</b>		<b>8'094</b>	
<b>Charges d'exploitation</b>						
<b>Charges directes de projets</b>						
<b>Projets</b>						
Frais de personnel	-317	4.0	-636	7.6	-633	7.8
Frais de voyage et de représentation	-11	0.1	-9	0.1	-9	0.1
Frais généraux	-144	1.8	-187	2.2	-401	4.9
<b>Total Projets</b>	<b>-472</b>	<b>5.9</b>	<b>-832</b>	<b>9.9</b>	<b>-1'043</b>	<b>12.8</b>
<b>Services et offres</b>						
Frais de personnel	-1'632	20.6	-1'454	17.3	-1'156	14.2
Frais de voyage et de représentation	-71	0.9	-64	0.8	-48	0.6
Frais généraux	-1'403	17.7	-1'738	20.7	-1'635	20.1
Transmission des sommes cibles	-1'124	14.2	-1'124	13.4	-1'117	13.7
Transmission d'autres sommes	-470	5.9	-470	5.6	-420	5.2
<b>Total Services et offres</b>	<b>-4'700</b>	<b>59.2</b>	<b>-4'850</b>	<b>57.7</b>	<b>-4'376</b>	<b>53.8</b>
<b>Total charges directes de projets</b>	<b>-5'172</b>	<b>65.2</b>	<b>-5'682</b>	<b>67.6</b>	<b>-5'419</b>	<b>66.6</b>
<b>6.2 Charges structurelles</b>						
Frais de personnel	-1'968	24.8	-2'017	24.0	-2'029	25.0
Frais de voyage et de représentation	-75	0.9	-93	1.1	-74	0.9
Frais généraux	-436	5.5	-345	4.1	-374	4.6
Frais d'entretien	-174	2.2	-152	1.8	-115	1.4
Amortissements	-109	1.4	-117	1.4	-121	1.5
<b>Total charges structurelles</b>	<b>-2'762</b>	<b>34.8</b>	<b>-2'724</b>	<b>32.4</b>	<b>-2'713</b>	<b>33.4</b>
<b>Total charges d'exploitation</b>	<b>-7'934</b>		<b>-8'406</b>		<b>-8'132</b>	
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>135</b>		<b>-250</b>		<b>-38</b>	
<b>6.3 Résultat financier</b>						
Produits financiers	413		80		79	
Charges financières	-81		-35		-869	
<b>Total résultat financier</b>	<b>332</b>		<b>45</b>		<b>-790</b>	
<b>6.4 Résultat hors exploitation</b>						
Produits sans rapport avec l'organisation	144		137		144	
Charges sans rapport avec l'organisation	-160		-135		-155	
Produits exceptionnels	0		0		1	
Charges exceptionnelles	0		0		0	
<b>Total résultat hors exploitation</b>	<b>-16</b>		<b>2</b>		<b>-10</b>	
<b>Résultat avant variation du capital des fonds</b>	<b>451</b>		<b>-203</b>		<b>-838</b>	
<b>8 Variation du capital des fonds</b>						
Fonds affectés						
Allocation	-894		-1'028		-918	
Utilisation	754		1'031		865	
Fonds libres et capital attribué						
Allocation	-343		-30		-30	
Utilisation	219		207		792	
<b>Total variation du capital des fonds</b>	<b>-264</b>		<b>180</b>		<b>709</b>	
<b>Résultat annuel (avant alloc. au cap. de l'organis.)</b>	<b>187</b>		<b>-23</b>		<b>-129</b>	
<b>Attributions</b>						
Utilisation à décider par le Synode	-187		23		129	
<b>Résultat annuel</b>	<b>0</b>		<b>0</b>		<b>0</b>	

Les postes du compte d'exploitation sont détaillés au point 6 de l'annexe. Les explications relatives aux charges des projets sont fournies à partir de la page 14 (points 7.1 et 7.2) et les explications relatives aux charges structurelles à partir de la page 23 (point 8).

## 4. Tableau des flux de trésorerie

	2023	2022
<b>A Flux de trésorerie résultant de l'activité d'exploitation</b>		
Résultat annuel (avant allocations au capital de l'organisation)	187	-129
Variation du capital des fonds	265	-710
Amortissements	52	116
Constitution et dissolution des provisions	35	-15
Diminution/Augmentation des titres	-292	983
Diminution/Augmentation des créances	32	-50
Diminution/Augmentation des comptes de régularisation actif	3	10
Diminution/Augmentation des dettes à court terme	-111	151
Diminution/Augmentation des comptes de régularisation passif	<u>2</u>	<u>19</u>
<b>Flux de trésorerie résultant de l'activité d'exploitation</b>	<b>173</b>	<b>375</b>
<b>B Flux de trésorerie résultant de l'activité d'investissement</b>		
Investissements dans les immobilisations corporelles	0	-20
Désinvestissements d'immobilisations corporelles	58	14
Investissements dans les immobilisations financières	0	0
Désinvestissements d'immobilisations financières	0	0
<b>Flux de trésorerie résultant de l'activité d'investissement</b>	<b>58</b>	<b>-6</b>
<b>C Flux de trésorerie résultant de l'activité de financement</b>		
Augmentation/Diminution des dettes financières	0	0
	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Variation des liquidités</b>	<b>231</b>	<b>369</b>
<b>D Justificatif variation des liquidités</b>		
État des liquidités au 1.1.	2'666	2'297
État des liquidités au 31.12.	2'897	2'666
<b>Variation</b>	<b>231</b>	<b>369</b>

## 5. Tableau de variation du capital

Comptes	Existant initialement 1.1.2023	Produits internes	Dotation externe	Transferts de fonds internes	Utilisation externe	Existant final 31.12.2023
<b>Fonds affectés</b>						
Fonds diaspora en Suisse	0					0
Fonds travail des femmes	118		44		-88	74
Fonds droits de l'Homme	55		14		-10	59
Fonds Solidarité protestante suisse	503	-1	297		-119	680
Fonds Églises suisses à l'étranger	361				-9	352
Fonds Journées de l'Église en Suisse	163					163
Fonds Aumônerie dans les centres fédéraux	0		470		-470	0
Capital SCR (Conseil suisse des religions)	39		69		-58	50
<b>Capital des fonds (fonds affectés)</b>	<b>1'239</b>	<b>-1</b>	<b>894</b>	<b>0</b>	<b>-754</b>	<b>1'378</b>
<b>Réserves de réévaluation</b>						
Réserve de réévaluation de l'immeuble	2'687				-100	2'587
Réserve de fluctuations de valeurs	948		313			1'261
<b>Fonds libres</b>	0					
Fonds de prévoyance vieillesse	88					88
Fonds Huldrych Zwingli	836					836
Fonds manifestations internationales	272		30		-49	253
Fonds John Jeffries	1'260	1			-70	1'191
Fonds publications / documentation	0					0
Fonds de solidarité	0					0
<b>Capital généré</b>	0					
Capital libre	2'438				-129	2'309
Résultat de l'année passée	0					0
Résultat annuel	-129		187	129		187
<b>Capital de l'organisation</b>	<b>8'400</b>	<b>1</b>	<b>530</b>	<b>0</b>	<b>-219</b>	<b>8'712</b>

Comptes	Existant initialement 1.1.2022	Produits internes	Dotation externe	Transferts de fonds internes	Utilisation externe	Existant final 31.12.2022
<b>Fonds affectés</b>						
Fonds diaspora en Suisse	39			-39		0
Fonds travail des femmes	72	-1	89		-42	118
Fonds droits de l'Homme	60	1	14		-20	55
Fonds Solidarité protestante suisse	465		325	39	-326	503
Fonds Églises suisses à l'étranger	361					361
Fonds Journées de l'Église en Suisse	163					163
Fonds Aumônerie dans les centres fédéraux	0		420		-420	0
Capital SCR (Conseil suisse des religions)	26		70		-57	39
<b>Capital des fonds (fonds affectés)</b>	<b>1'186</b>	<b>0</b>	<b>918</b>	<b>0</b>	<b>-865</b>	<b>1'239</b>
<b>Réserves de réévaluation</b>						
Réserve de réévaluation de l'immeuble	2'786				-99	2'687
Réserve de fluctuations de valeurs	1'434				-486	948
<b>Fonds libres</b>						
Fonds de prévoyance vieillesse	88					88
Fonds Huldrych Zwingli	902	-1		5	-70	836
Fonds manifestations internationales	359		30		-117	272
Fonds John Jeffries	1'258	2				1'260
Fonds publications / documentation	5			-5		0
Fonds de solidarité	21			-21		0
<b>Capital généré</b>						
Capital libre	1'847	-1		592		2'438
Résultat de l'année précédente						0
Résultat annuel	592		-129	-592		-129
<b>Capital de l'organisation</b>	<b>9'292</b>	<b>0</b>	<b>-99</b>	<b>-21</b>	<b>-772</b>	<b>8'400</b>

Des informations détaillées sur les modifications du capital figurent au point 8 de l'annexe.

## 6. Annexe aux comptes annuels

### 1 Nom, forme juridique et siège

Sous le nom Église évangélique réformée de Suisse EERS, il existe une association au sens de l'art. 60 ss. CC dont le siège se trouve à Berne.

### 2 Principes généraux de présentation des comptes

L'EERS présente ses comptes conformément aux recommandations relatives à la présentation des comptes 2023 (Swiss GAAP RPC 21 et RPC fondamentale) et en application des directives de la constitution et du règlement des finances de l'EERS et donne une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat (true & fair view).

Les dispositions du nouveau droit comptable selon art. 957 ss. CO ont été appliquées pour la première fois dans le cadre de l'exercice 2015.

### 3 Règles de comptabilisation et d'évaluation

Titres Valeur de marché au jour de référence

Monnaies étrangères Cours des devises au jour de clôture

Créances / prêts Valeur nominale

Immeuble Réévaluation 2010 à la valeur actuarielle

Durée de l'amortissement partant de la réévaluation : 40 ans, linéaire  
Les travaux à réaliser sont activés en fonction du tableau des impôts.

Informatique et équipements Limite d'activation : 3'000 CHF  
Durée d'amortissement : 3 ans, linéaire

Installations d'exploitation Limite d'activation : 3'000 CHF  
Durée d'amortissement : 5 ans, linéaire

### 4 Détails relatifs au bilan

4.1 Titres	31.12.2023	31.12.2022
Obligations suisses	2'696	2'617
Obligations étrangères	472	454
Actions suisses	1'182	1'035
Actions étrangères	694	646
<b>Somme titres</b>	<b>5'044</b>	<b>4'752</b>

<b>4.2 Créances</b>	31.12.2023	31.12.2022
Contributions des Églises membres	18	19
Autres débiteurs	0	4
<b>Somme</b>	<b>18</b>	<b>23</b>

<b>4.3 Tableau des immobilisations corporelles</b>	Immeuble	Informatique	Install. d'exploit.
Valeur d'acquisition, état 1.1.2023	4'079	196	52
Entrées	0	0	0
Sorties	0	-52	-6
<b>Valeurs d'acquisition 31.12.2023</b>	<b>4'079</b>	<b>144</b>	<b>46</b>
Amortissement cumulé, état 1.1.2023	-1'311	-189	-45
Amortissements	-102	-4	-4
Sorties	0	53	6
<b>Amortissements cumulés 31.12.2023</b>	<b>-1'413</b>	<b>-140</b>	<b>-43</b>
<b>Immobilisations corporelles nettes 31.12.2023</b>	<b>2'666</b>	<b>4</b>	<b>3</b>

L'immeuble a été réévalué en 2010.

<b>4.4 Provisions</b>	31.12.2023	31.12.2022
Entretien immeuble	70	
Droits d'auteur : redevances streaming (offre Suisa)		35

<b>4.5 Comptes de régularisation passif</b>	31.12.2023	31.12.2022
Frais de personnel interne (vacances et heures suppl.)	176	168
Jetons de présence, frais et honoraires	56	
Fondation suisse de la Réformation		43
Prix du film de Locarno		10
Autres	23	32
<b>Somme</b>	<b>255</b>	<b>253</b>

#### 4.6 Réserves

##### Titres

Les bénéfices réalisés et non réalisés se sont élevés au total à 273 KCHF. La réserve de fluctuation de valeurs a été augmentée à 1'261 KCHF et retrouve ainsi son niveau de 25% du capital investi.

##### Réserve de réévaluation de l'immeuble

Dans le cadre de la première évaluation de 2010, une réserve de réévaluation à l' hauteur de 100 kCHF avait été constituée. Les amortissements sur l'immeuble sont imputés à cette réserve.

#### 5 Rémunération des organes dirigeants

Frais de personnel pour les sept membres du Conseil : 612 KCHF (AP: 614 KCHF)

Les indemnités versées aux membres du Conseil et à la présidente sont conformes à l'art. 19 et à l'art. 21 du règlement des finances.

Frais Suisse/étranger Selon les directives de la Conférence suisse des impôts

La direction incombe à une seule personne. La rémunération n'est donc pas publiée.

## 6 Détails relatifs au compte d'exploitation

	31.12.2023	31.12.2022
<b>6.1 Produits</b>		
Contributions des membres	5'922	5'922
<b>Contributions des membres</b>	<b>5'922</b>	<b>5'922</b>
Diaconie Suisse – Groupes de travail	79	77
Aumônerie CFA – contributions transmises	470	420
Autres	55	45
<b>Contributions à des projets</b>	<b>604</b>	<b>542</b>
Contributions pour la mission – contributions transmises	979	969
Bossey – sommes cibles transmises	57	56
KEK/CEC	10	10
COE	25	38
CMER	53	44
<b>Contribution/sommes cibles pour transmission</b>	<b>1'124</b>	<b>1'117</b>
Fonds travail des femmes – contributions transmises	44	89
Fonds droits humains – contributions transmises	14	15
Fonds Solidarité protestante suisse	297	325
<b>Collectes pour fonds</b>	<b>355</b>	<b>429</b>
<b>6.2 Structures et frais administratifs</b>	<b>31.12.2023</b>	<b>31.12.2022</b>
Synode	320	346
Conseil	570	602
Bureau de la présidente	469	443
Services centraux	790	748
Infrastructure	300	285
Immeuble	282	227
Bibliothèque	13	7
Frais administratifs des secteurs	18	55
<b>Somme</b>	<b>2'762</b>	<b>2'713</b>
<b>6.3 Produits financiers</b>	<b>31.12.2023</b>	<b>31.12.2022</b>
Bénéfice/perte réalisé obligations en CHF	10	-6
Bénéfice/perte réalisé obligations étranger	0	-8
Bénéfice/perte réalisé actions CHF	8	-17
Bénéfice/perte réalisé actions étranger	4	-22
Bénéfice/perte non réalisé obligations en CHF	174	-362
Bénéfice/perte non réalisé obligations étranger	-32	-89
Bénéfice/perte non réalisé actions CHF	41	-187
Bénéfice/perte non réalisé actions étranger	68	-146
Dividendes thésaurisés	52	76
Autres charges financières	-22	-32
Autres produits financiers	29	3
<b>Produits financiers</b>	<b>332</b>	<b>-790</b>

Des explications sur les charges structurelles sont fournies à partir de la page 23.

<b>6.4 Produits/charges extraordinaires</b>	31.12.2023	31.12.2022
Dissolution de provisions non nécessaires (autres)	0	1
<b>Somme</b>	<b>0</b>	<b>1</b>

## 7 Explications relatives aux flux de trésorerie

Le compte des flux de trésorerie retrace les modifications des liquidités de l'organisation résultant des entrées et des sorties de fonds liées aux activités d'exploitation, d'investissement et de financement.

Le flux de trésorerie a été déterminé selon la méthode indirecte.

## 8 Explications relatives aux variations du capital

L'affectation des fonds est régie par les règlements et ordonnances des fonds respectifs.

Le Fonds pour le travail des femmes a pour mandat de soutenir tant les activités des Femmes protestantes en Suisse (FPS) par des contributions annuelles que d'autres projets visant à promouvoir le travail de femmes. Alors que les recettes des collectes s'étaient chiffrées à 89 KCHF en 2022, celles de l'année 2023 ont été exceptionnellement basses avec 38 KCHF. Outre la collecte ordinaire, des contributions à hauteur de 6 KCHF ont été attribuées au fonds pour le prix Sylvia Michel. Les contributions aux FPS (64 KCHF) ont été calculées sur la base des résultats des collectes de l'année précédente. Six autres projets (dont deux des FPS) ont été soutenus par un montant total de 24 KCHF. La fortune du fonds a ainsi été réduite de 44 KCHF.

L'Entraide protestante suisse EPER a géré le Fonds pour les droits humains pour la dernière fois en 2023. Quatre projets différents ont été soutenus par le fonds avec des contributions d'un montant total de 6 KCHF. 4 KCHF ont été versés à l'EPER pour compenser les frais administratifs.

Un montant de 51 KCHF a été prélevé sur le fonds de la Solidarité protestante suisse (SPS) pour soutenir un projet en faveur des jeunes en Tchéquie (offrande des catéchumènes 2022), un montant de 35 KCHF pour un projet des jeunes Vaudois (offrande des catéchumènes 2023). Les contributions de la collecte de la Réformation 2022 d'un montant de 254 KCHF n'ont pas encore été versées, car le comité de la Conférence manque d'informations de la part de la paroisse de Muralto. Conformément à l'Ordonnance Fonds SPS modifiée en 2023, 15% de la collecte de la Réformation ont été prélevés sur le fonds pour couvrir les frais de personnel et les frais généraux de la chancellerie.

En 2017, l'Assemblée des délégués avait décidé de ne plus organiser la collecte pour le Fonds des Églises suisses à l'étranger CESE dès 2018 et d'utiliser le solde de la fortune du fonds pour financer des projets concrets des Églises suisses à l'étranger.

En 2023, la Swiss Church de Londres a été soutenue par une contribution à hauteur de 9 KCHF.

L'EERS assume des tâches administratives pour le compte du Conseil suisse des religions SCR. En janvier 2016, la Fédération des organisations islamiques en Suisse a transféré la fortune du SCR à hauteur de 43 KCHF à la FEPS. Le capital du SCR apparaît dans le bilan comme fonds affecté depuis 2015.

La réserve de réévaluation de l'immeuble est réduite chaque année du montant de l'amortissement (100 TCHF).

La réserve de fluctuation des valeurs boursières a été augmentée de 313 KCHF et retrouve ainsi sa valeur cible de 25% du portefeuille de titres.

Le fonds des manifestations internationales permet de soutenir les grands projets des organisations internationales, notamment les assemblées générales. Chaque année, 30 KCHF sont attribués au fonds. En 2023, 20 KCHF ont été prélevés pour le congrès de la CEPE (50 ans de Leuenberg), 5 KCHF pour l'assemblée générale de la Communion mondiale d'Églises téformées CMER et 24 KCHF pour une réception du Conseil œcuménique des Églises COE.

70 KCHF ont été prélevés sur le fonds John Jeffries pour une rénovation non planifiée et non reportable du toit plat de la chancellerie au Sulgenauweg.

## **9 Prévoyance professionnelle**

Le régime de prévoyance professionnelle basé sur la primauté des cotisations est réglé à travers un contrat d'affiliation à la caisse de pension Fondation Abendrot. Au 30.12.2023, le degré de couverture se montait à 112,6% (l'année précédente: 111,8%).

Les frais de la prévoyance professionnelle se sont élevés à 414 KCHF. Ils sont compris dans les frais de personnel. Aucune obligation n'existait envers l'institution de prévoyance en date du 31.12.2023 (décompte final du 29 décembre).

## **10 Personnel**

Au 31 décembre 2023, 31 (2022 : 33) collaboratrices et collaborateurs étaient employés pour 22 (2022 : 22,1) équivalents plein temps.

## **11 Contribution des membres**

En dérogation au règlement concernant la clé de répartition des contributions, le Synode a fixé la contribution de l'Église évangélique réformée de Bâle-Ville pour 2023 à 60 KCHF.

## 7. Charges des «projets» et des «services et offres»

### 7.1. Aperçu

Secteurs thématiques	Personnel	Frais généraux	Comptes 23	Budget 23	Comptes 22
<b>Être Église protestante sur trois plans</b>	<b>423</b>	<b>107</b>	<b>530</b>	<b>562</b>	<b>461</b>
Champs d'action	94	29	123	248	136
Identité visuelle	7	2	9	28	14
Site internet	74	8	82	118	88
Collaboration des présidences et Églises membres	246	60	306	164	206
Mise en route de l'EERS	3	7	10	4	17
<b>Être Église protestante avec d'autres</b>	<b>275</b>	<b>1'618</b>	<b>1'893</b>	<b>1'864</b>	<b>2'108</b>
Œcuménisme en Suisse	17	46	63	74	70
CEPE	67	90	157	147	94
Œcuménisme dans le monde	126	436	562	469	877
Œuvres et organisations missionnaires	50	5	55	31	25
Chrétiens menacés	15	5	20	19	17
Fonds transférés	0	1'036	1'036	1'124	1'025
<b>La foi et la proclamation protestantes</b>	<b>61</b>	<b>98</b>	<b>159</b>	<b>472</b>	<b>333</b>
Vie chrétienne	0	0	0	3	1
Solidarité protestante suisse	61	7	68	99	62
Fonds transférés	0	91	91	370	270
<b>La célébration et la prière protestantes</b>	<b>133</b>	<b>398</b>	<b>531</b>	<b>510</b>	<b>588</b>
Travail liturgique	59	42	101	76	85
Oeco et sauvegarde de la Création	14	0	14	12	28
Messages à l'occasion de fêtes religieuses	48	8	56	45	66
Droits d'auteur	12	348	360	377	409
<b>L'action protestante</b>	<b>517</b>	<b>758</b>	<b>1'275</b>	<b>1'131</b>	<b>1'103</b>
Diaconie	274	123	397	370	352
Politique migratoire et d'asile	130	46	176	136	163
Politique femmes et genres	113	33	146	107	130
Fonds transférés	0	556	556	518	458
<b>L'engagement public protestant</b>	<b>539</b>	<b>218</b>	<b>757</b>	<b>796</b>	<b>790</b>
Relations publiques de l'EERS	318	88	406	318	309
Positions évangéliques	58	32	90	213	184
Défense d'intérêts et prise d'influence	144	50	194	170	228
Paix religieuse	19	38	57	75	50
Fonds transférés	0	10	10	20	19
<b>Frais généraux des projets / non encore attribués</b>	<b>0</b>	<b>27</b>	<b>27</b>	<b>347</b>	<b>36</b>
<b>Total projets</b>	<b>1'949</b>	<b>3'223</b>	<b>5'172</b>	<b>5'682</b>	<b>5'419</b>

Les explications sont données à partir de la page 15.

## 7.2. Explications au sujet des charges des «projets» et des «services et offres»

### **Généralités**

Le montant total des charges imputables aux «projets» et aux «services et offres» a été inférieur de 510 KCHF au budget. De cette différence, 360 KCHF vont au compte des «projets» et 150 KCHF à celui des «services et offres».

Les explications ci-après suivent – comme dans le budget – une structure par secteur thématique, indépendamment de la distinction entre «projets» et «services et offres».

### **Être Église protestante sur trois plans**

#### *Champs d'action*

Le Synode a approuvé en été 2021 trois champs d'action : Sauvegarde de la Création, Formation et professions, ainsi que Communication.

Le Conseil avait alors formulé les principes suivants par champ d'action, lesquels ont été repris sans modification dans le budget 2023 :

- des jetons de présence pour douze personnes et quatre réunions par comité ;
- des jetons de présence pour les délibérations préliminaires en sous-groupes (quatre personnes, quatre rencontres par comité) ;
- des honoraires à hauteur de 10 KCHF ;
- des frais généraux pour les séances des comités à hauteur de 10 KCHF.

Comme l'année précédente, certains membres du comité ont renoncé aux jetons de présence. Les charges ont donc été inférieures de 25 KCHF au budget.

Des frais généraux ont été occasionnés notamment par l'interprétation aux réunions (19 KCHF) et les traductions (7 KCHF).

Les collaboratrices et les collaborateurs de la chancellerie ont consacré aux comités stratégiques environ la moitié du temps inscrit au budget (94 KCHF).

#### *Identité visuelle*

Les charges liées à l'identité visuelle ont principalement été engagées pour divers produits de marketing, tels que des pins EERS.

#### *Site internet*

Le site internet de l'EERS a coûté 16 KCHF de moins en frais de personnel et 20 KCHF de moins en frais généraux que budgétés, notamment parce que le support externe a été moins sollicité que les années précédentes.

### *Collaboration avec les présidences d'Église et les Églises membres*

Les séances ordinaires de la CPE, y compris la retraite de décembre, ont coûté 50 KCHF. En outre, la rubrique collaboration avec les présidences d'Église et Églises membres comprend les charges liées à la task force dédiée à l'Ukraine et au cumul des crises concomitantes (23 KCHF), ainsi que celles engendrées par un projet de monitoring des Églises membres (17 KCHF).

À la demande des Églises membres, le Conseil a décidé en 2022 de renforcer le travail théologique et a inscrit au budget, à la rubrique «Collaboration des présidences d'Église et les Églises membres», 75 KCHF pour un projet théologique non encore spécifié.

Fin 2022, le Conseil a concrétisé les plans pour ce projet théologique. Dans la foulée de la restructuration de la chancellerie, il a créé un nouveau service, le «Centre de compétences Théologie et Éthique». Depuis 2023, ce service regroupe le travail théologique traditionnel et nouveau de l'EERS. Des charges d'un montant de 164 KCHF ont été engagées à cet effet en 2023. Le blog de l'EERS et des podcasts ont été choisis pour faire connaître ces travaux. La mise en œuvre technique a entraîné des charges supplémentaires de 50 KCHF. Au total, les charges ont ainsi dépassé de 139 KCHF le budget prévu de 75 KCHF. Les charges pour les «études éthiques et les prises de position publiques de l'EERS» sont en revanche inférieures de 125 KCHF aux charges budgétées, car elles sont désormais regroupées dans le centre de compétences (voir Positions évangéliques).

### *Mise en route de l'EERS*

La rubrique «Mise en route de l'EERS» comptabilise les derniers travaux sur les règlements et les ordonnances.

## **Être Église protestante avec d'autres**

### *Œcuménisme en Suisse*

L'engagement de l'EERS en faveur de l'œcuménisme en Suisse consiste essentiellement à soutenir la Communauté de travail des Églises chrétiennes en Suisse CTEC sous forme de contributions ordinaires et l'engagement de ressources humaines (54 KCHF).

Par ailleurs, des frais de personnel et des frais généraux de 5 KCHF ont été engagés pour la collaboration avec l'Église catholique romaine et 4 KCHF ont été alloués à la rencontre de délégations d'Églises libres.

### *CEPE*

Comme les années précédentes, une contribution de 60 KCHF a été versée à la Communion d'Églises protestantes en Europe CEPE. Les tâches courantes ont entraîné des frais de personnel de 12 KCHF et des frais généraux de 3 KCHF.

Par ailleurs, la CEPE a organisé en novembre 2023 un colloque pour marquer les «50 ans de la Concorde de Leuenberg» qui a occasionné des frais de personnel à hauteur de 55 KCHF et des frais généraux d'un montant de 27 KCHF. Dans le budget, une contribution à la CEPE de 20 KCHF avait été affectée à cet événement car, à l'époque, le projet se trouvait encore à l'état d'ébauche. Les charges supplémentaires ont été en grande partie compensées par une réduction des frais de personnel pour d'autres projets de la CEPE.

## *Œcuménisme dans le monde*

Les organisations internationales ont été soutenues par le biais de contributions ordinaires, de dons des Églises membres et de contributions à des projets :

	Contr. ordinaires	Contr. aux projets	Dons Égl. mbres	Total
KEK	85	5	10	<b>100</b>
COE	130	20	25	<b>175</b>
CMER	50	5	53	<b>108</b>

Des charges d'un montant de 24 KCHF ont été engagées pour une réception du comité central du COE. De plus, ce poste a occasionné des frais de personnel de 126 KCHF au total.

### *Sommes transférées*

Les sommes transférées ont été versées aux organisations missionnaires et à l'Institut œcuménique de Bossey.

### **La foi et la proclamation protestantes**

La Conférence Solidarité protestante suisse SPS a été soutenue par la chancellerie sur le plan de l'administration et de la communication. La chancellerie, de concert avec le comité de la Conférence, a pris des mesures début 2022 pour réduire les frais administratifs. Les frais de personnel de 60 KCHF étaient plus élevés que l'année précédente. Cette augmentation est imputable au fait qu'en 2023, le soutien à la SPS a de nouveau été intensifié sur le plan thématique. Les 8 KCHF de frais généraux sont restés largement en dessous du budget, car une grande partie des supports de communication a été réalisée en interne.

### *Fonds transférés*

Les contributions issues de fonds ont été prélevées sur le fonds SPS.

### **La célébration et la prière protestantes**

#### *Travail liturgique*

La rubrique «Travail liturgique» recense les charges en temps de travail de la chancellerie pour la Commission de liturgie, les tâches liées à la création d'un recueil de chants de l'EERS ainsi que la préparation des cultes du synode et d'autres moments de recueillement.

#### *Œco et sauvegarde de la Création*

La rubrique «Œco et sauvegarde de la Création» recense les charges en temps de travail pour les séances du comité de l'association Œco – *Églises pour l'environnement*.

#### *Messages à l'occasion des fêtes religieuses*

En 2023, les messages à l'occasion des fêtes religieuses ont englobé une carte de Pâques (appel à la paix en Ukraine), le calendrier de l'Avent numérique (calendrier de l'espérance) et une carte de Noël adressée aux contacts internationaux. Les charges liées au travail de presse effectué par la présidente dans le contexte des jours de fête sont comptabilisées au poste Présidence.

#### *Droits d'auteur*

Les frais de droits d'auteur englobent les redevances versées à la Suisa (musique), à Pro Litteris (textes et images), à VG Musikedition (copies pour l'usage durant le culte), ainsi que les charges d'assistance juridique versées à la faîtière des utilisateurs de droits d'auteur et voisins (DUN) que l'EERS verse pour le compte de ses Églises membres.

## **L'action protestante**

### *Diaconie*

La rubrique «Diaconie» inclut les charges engagées pour le site internet diaconie.ch (56 KCHF), pour l'assemblée générale, les comités, les groupes de travail et les commissions de Diaconie Suisse (178 KCHF), pour la commission de vérification (16 KCHF), pour l'aumônerie de l'armée (57 KCHF), pour les soins palliatifs (32 KCHF), pour le cours «ENSA – Premiers secours en santé mentale» (7 KCHF), et pour l'aumônerie dans les milieux de santé (45 KCHF).

Depuis 2023, l'EERS s'investit davantage qu'auparavant dans l'aumônerie de l'armée. En 2023, elle a organisé une journée, selon un nouveau concept, pour les aumôniers de l'armée. En outre, l'EERS est désormais impliquée dans le processus de recrutement des aumôniers, d'où des charges supérieures de 20 KCHF au budget.

### *Politique migratoire et d'asile*

L'EERS soutient l'aumônerie dans les centres fédéraux pour requérantes et requérants d'asile (108 KCHF), elle entretient des contacts avec les partenaires du domaine de la politique migratoire (26 KCHF) et s'engage dans d'autres «projets» et «services et offres» de moindre envergure (42 KCHF).

Les frais de personnel pour l'aumônerie dans les centres fédéraux ont été plus élevés que prévu au budget parce que l'EERS s'est fortement engagée dans le processus de révision des principes fondamentaux.

### *Politique femmes et genres*

Dans le domaine de la politique des femmes et des genres, les deux journées thématiques de la Conférence Femmes et genres ont constitué l'offre principale de l'EERS. Le budget a été respecté avec des charges de 79 KCHF.

En raison des événements récents, le projet de protection de l'intégrité personnelle a gagné en importance par rapport à ce qui avait été prévu lors de la planification budgétaire. Les charges d'un montant de 52 KCHF sont donc supérieures au budget. La différence de 39 KCHF a été financée par le budget dédié aux tâches imprévues.

D'autres charges ont été engagées pour l'accompagnement de la commission Fonds pour le travail des femmes et le label UND.

### *Fonds transférés*

Les contributions extraordinaires des Églises membres en faveur de l'aumônerie dans les centres fédéraux (470 KCHF) ont été transférées conformément à la clé de répartition.

Les contributions issues de fonds sont prélevées sur le Fonds pour le travail des femmes.

## **L'engagement public protestant**

### *Relations publiques de l'EERS*

Le poste des relations publiques de l'EERS intègre le temps de travail des collaboratrices et collaborateurs du service de la communication qui ne peut être attribué à un projet concret, notamment les rencontres annuelles de mise en réseau avec les services de communication des Églises membres, les conférences à thème avec les grands services de communication et les œuvres, la mise en réseau avec les représentantes et les représentants des médias profanes et ecclésiastiques et les renseignements aux professionnels des médias. Les frais de personnel ont été supérieurs au budget, les frais généraux moins importants que prévu.

### *Positions protestantes*

L'EERS prend position sur différents sujets sociétaux actuels. En 2023, elle a principalement communiqué ses points de vue par le biais de blogs et de podcasts. Le temps consacré au travail thématique a été comptabilisé dans le service «Centre de compétences théologie et éthique». Les charges de ce poste sont donc nettement inférieures au budget.

Comme les années précédentes, l'EERS a contribué au Prix du jury œcuménique dans le cadre du festival du film de Locarno (10 KCHF) et à R/TV Tessin (14 KCHF).

### *Défense d'intérêts et prise d'influence*

La «Défense d'intérêts et les prises d'influence», selon la position des Églises, se concrétisent à travers différents «projets» ou «services et offres». L'engagement au sein du Forum politique de Berne contribue à faire connaître les valeurs et les positions de l'EERS dans la société. L'EERS, qui fait partie de l'organe responsable du Forum politique, lui verse à ce titre une contribution de soutien et y a proposé trois débats et projets (68 KCHF). De plus, les charges liées à la participation à des commissions extraparlimentaires (8 KCHF), au monitoring des activités sous la Coupole fédérale (61 KCHF), aux ressources de personnel dédiées aux consultations et aux prises de position (31 KCHF), ainsi qu'aux projets écologiques de l'EERS (23 KCHF) sont comptabilisées dans cette rubrique.

Le monitoring des activités sous la Coupole fédérale a été étendu en 2023 et comprend également l'observation des évolutions sociétales. L'évaluation du débat sur les abus sexuels et l'impôt ecclésiastique pour personnes morales a absorbé beaucoup de temps de travail. Au total, les charges ont dépassé le budget de 37 KCHF. Ces dépassements ont été financés par le budget dédié aux tâches imprévues.

Les charges pour les consultations et les prises de position ont été inférieures au budget. Le thème du secret professionnel des aumôniers et aumônières a constitué ici un point fort.

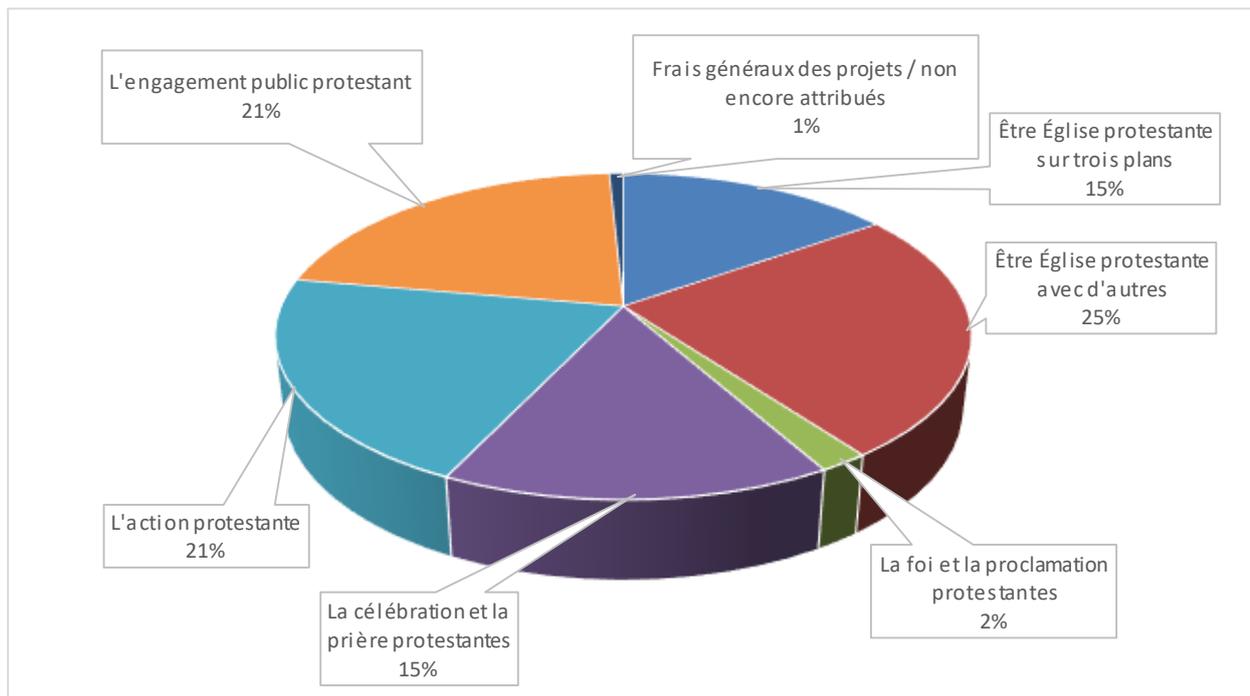
### *Paix religieuse*

La paix religieuse a été promue par le biais d'une contribution au Conseil suisse des religions SCR (26 KCHF) et l'allocation de ressources humaines pour entretenir les relations avec la Fédération suisse des communautés israélites (FSCI) et pour poursuivre le dialogue interreligieux.

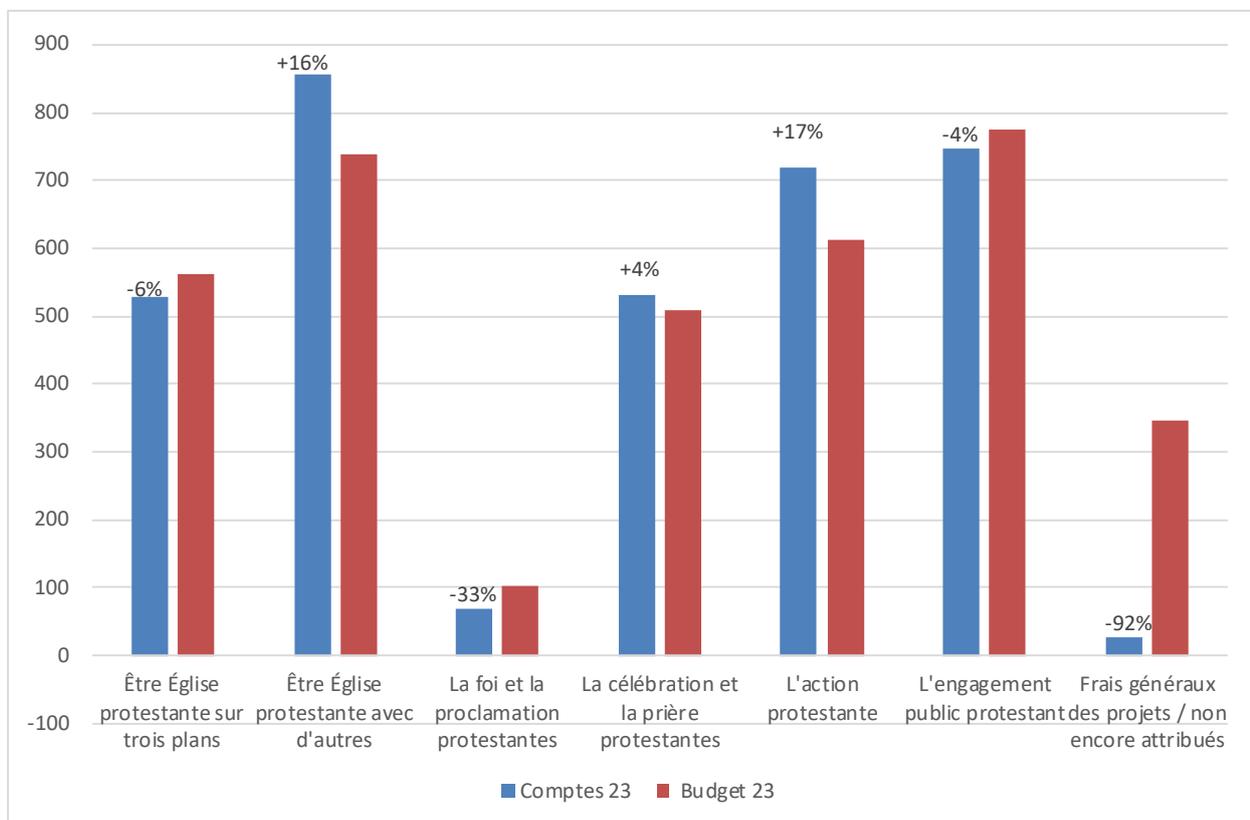
Les contributions issues de fonds ont été prélevées sur le Fonds en faveur des droits humains.

### 7.3. Charges par domaine thématique

Le diagramme présente les charges par domaine thématique sans les transferts ni les contributions de fonds affectés, car ces informations donneraient une image faussée de la situation.



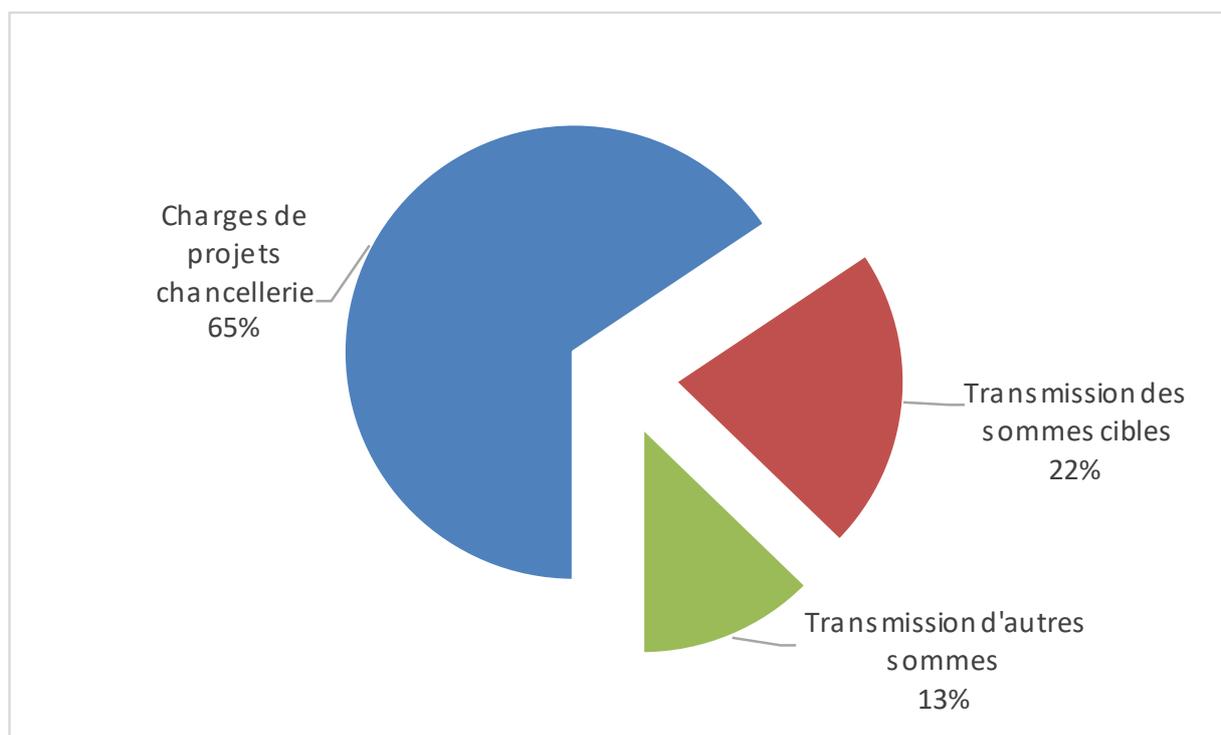
En %, en comparaison avec le budget :



## 7.4. Répartition des charges par objectif

Comme l'année précédente, approximativement 35% du total des charges imputables aux «projets» et aux «services et offres» ont été constitués en 2023 par des contributions transférées. Les transferts aux œuvres d'entraide et aux œuvres missionnaires protestantes ainsi qu'à l'Institut œcuménique de Bossey et à l'aumônerie dans les centres fédéraux d'asile se sont plus ou moins maintenus au niveau que l'année précédente. Au total, les contributions prélevées sur les fonds ont été inférieures à celles de 2022, en particulier celles du fonds SPS.

Répartition des charges de projet entre les projets propres à l'EERS et les contributions :



À la page suivante, le graphique montre la répartition de l'ensemble des charges de 5 172 KCHF en fonction de l'influence du Conseil sur l'affectation des fonds.

■ 48,7% des charges pour les «projets» et «services et offres» étaient destinés au travail de la chancellerie.

51,3% étaient des contributions à des projets de tiers et versements de l'EERS pour le compte de ses Églises membres, répartis de la manière suivante :

■ 30,8% des charges vont au compte de contributions en transit vers les œuvres d'entraide et missionnaires, l'Institut œcuménique de Bossey, d'autres dons ainsi que des contributions extraordinaires des Églises membres pour l'aumônerie dans les centres fédéraux d'asile.

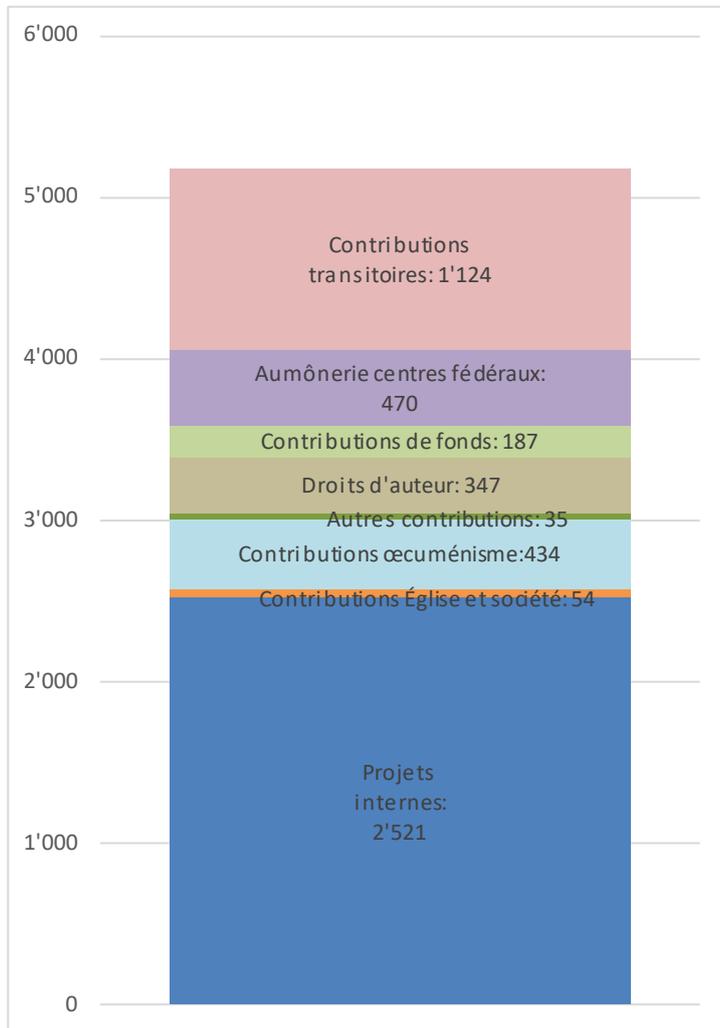
■ Les contributions aux projets provenant de fonds dédiés ont représenté 3,6% des charges pour les «projets» et les «services et offres». Les contributions concrètes sont fixées par les commissions du Conseil et sur la base de l'affectation des dons.

■ 6,7% des charges pour les «projets» et les «services et offres» sont des droits d'auteur. L'EERS a conclu des contrats avec les sociétés de gestion des droits d'auteur en faveur des paroisses protestantes et méthodistes de Suisse.

■ 8,4% des charges étaient des contributions aux organisations internationales et à l'œcuménisme en Suisse.

■ 1,8% des contributions ont été orientées vers des institutions qui traitent de thèmes intéressant les Églises («Église et société») ainsi que vers d'autres organisations, notamment dans le domaine de la migration et des soins palliatifs («autres contributions»).

Charges selon affectations liées (en KCHF) :



## 8. Charges structurelles

	Personnel	Frais généraux	Comptes 23	Budget 23	Comptes 22
Synode	161	159	320	376	346
Conseil	515	55	570	579	602
Bureau de la présidente	441	28	469	491	443
Services centraux	730	60	790	753	748
Infrastructure	94	206	300	203	285
Immeuble	6	276	282	259	227
Bibliothèque	3	10	13	12	7
Frais administratifs des secteurs	18	0	18	51	55
<b>Total</b>	<b>1'968</b>	<b>794</b>	<b>2'762</b>	<b>2'724</b>	<b>2'713</b>

### Synode

Les frais de personnel sont imputables à l'assistance administrative, au soutien du bureau du Synode, à la communication et à d'autres prestations d'aide telles que le contrôle interne des traductions ou la participation de chargées et chargés de dossier aux assemblées. Les frais de personnel ont été inférieurs de 79 KCHF, les frais généraux supérieurs de 23 KCHF au budget.

### Conseil

Les membres du Conseil sont indemnisés conformément à l'art. 19 du règlement des finances entré en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2022. Les frais de personnel se composent des indemnités versées aux membres du Conseil y compris les frais de personnel annexes (370 KCHF), ainsi que des charges engagées par la chancellerie pour l'assistante administrative du Conseil et pour le temps de travail des chargées et chargés de dossier (145 KCHF).

Les frais généraux ont été inférieurs de 31 KCHF au budget, en particulier les frais de représentation (-24 KCHF) et d'honoraires (-7 KCHF).

### Bureau de la présidente

La présidente est indemnisée conformément à l'art. 21 du règlement des finances. Les frais de personnel incluent en outre le salaire de l'assistante administrative et du collaborateur personnel de la présidente, ainsi que le soutien thématique apporté à la présidente par les chargées et chargés de dossier.

En 2023, la présidente a utilisé moins de temps de travail des chargées et chargés de dossier. Les charges de personnel ont été inférieures de 22 KCHF au budget.

### Services centraux

Les charges liées aux services centraux incluent la direction de la chancellerie, le secrétariat des organes et de la direction et la gestion des finances et du personnel. L'écart par rapport au budget s'explique par le fait que le budget prévoyait que les collaborateurs des services centraux travailleraient plus souvent pour des projets concrets que cela n'a effectivement été le cas.

### Infrastructure

Cette rubrique inclut les charges liées à l'informatique (190 KCHF), à la formation continue, au recrutement de personnel et autres.

Fin 2022, le Conseil a décidé de migrer le stockage des données du serveur interne vers Microsoft Share-Point afin d'optimiser le stockage et la collaboration. Ce projet a entraîné des charges à hauteur de 82 KCHF pour des prestations de conseil et pour le temps de travail interne. Dans ce contexte, l'informatique générale a également été adaptée, les charges informatiques ont donc été supérieures de 17 KCHF au budget.

En 2023, la chancellerie a mis neuf postes au concours. Les annonces en deux langues ont engendré des frais de 23 KCHF qui n'avaient pas été budgétés à ce niveau.

### **Immeuble**

L'immeuble, revalorisé en 2010, est amorti à hauteur d'environ 100 KCHF par an sur une période de 40 ans. Les autres charges viennent des redevances et des charges d'entretien.

En novembre 2023, une fuite est apparue dans le toit plat de l'immeuble situé au Sulgenauweg. En raison des conditions météorologiques, le dommage n'a pu faire l'objet que d'une réparation provisoire en 2023. Les travaux finaux ont été effectués début 2024. Une provision de 70 KCHF a été constituée à cet effet sur la base du devis. Le lieu de recueillement prévu au budget n'a pas été réalisé car le projet n'a pas pu être mis en œuvre comme prévu.

### **Bibliothèque**

La bibliothèque a été fortement réduite au cours des années précédentes. Des charges ont néanmoins été engagées pour les revues théologiques et la littérature spécialisée actuelle.

### **Charges administratives des secteurs**

Cette rubrique comprend les charges liées à l'activité de compte rendu, y compris l'établissement du rapport d'activité, la commission du personnel, etc.

## 9. Rapport de l'organe de révision



Tél. +41 34 421 88 11  
www.bdo.ch  
burgdorf@bdo.ch

BDO SA  
Farbweg 11  
3400 Burgdorf

### Rapport de l'organe de révision sur le contrôle restreint au synode de l'

#### Église évangélique réformée de Suisse (EERS), Berne

En notre qualité d'organe de révision, nous avons contrôlé les comptes annuels (bilan, compte d'exploitation, tableau de flux de trésorerie, tableau de variation du capital et annexe, voir pages 5 à 13) de l'Église évangélique réformée de Suisse (EERS) pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2023. Conformément à Swiss GAAP RPC 21, les informations contenues dans le rapport de performance ne sont soumises à aucune obligation de vérification par l'organe de révision.

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels conformément aux Swiss GAAP RPC, aux exigences légales et aux statuts incombe au comité alors que notre mission consiste à contrôler ces comptes. Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément et d'indépendance.

Notre contrôle a été effectué selon la Norme suisse relative au contrôle restreint. Cette norme requiert de planifier et de réaliser le contrôle de manière telle que des anomalies significatives dans les comptes annuels puissent être constatées. Un contrôle restreint englobe principalement des audits, des opérations de contrôle analytiques ainsi que des vérifications détaillées appropriées des documents disponibles dans l'entreprise contrôlée. En revanche, des vérifications des flux d'exploitation et du système de contrôle interne ainsi que des audits et d'autres opérations de contrôle destinées à détecter des fraudes ou d'autres violations de la loi ne font pas partie de ce contrôle.

Lors de notre contrôle, nous n'avons pas rencontré d'éléments nous permettant de conclure que les comptes annuels ne donnent pas une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats, conformément aux Swiss GAAP RPC, et ne sont pas conformes à la loi suisse et aux statuts.

Berthoud, 12 avril 2024

BDO SA

Bernhard Remund

i.V. Matthias Wüthrich

Réviseur responsable  
Expert-réviseur agréé

Annexe  
Comptes annuels

BDO SA, dont le siège principal est à Zurich, est le membre suisse, juridiquement indépendant, du réseau international BDO.